



2015

Les Ceméa, mouvement d'éducation

nouvelle, ancré dans l'éducation populaire construisent des interventions et des réponses adaptées à la multiplicité des besoins et des publics sur tous les territoires. Ces actions dans des dynamiques partenariales s'inscrivent autour de quelques lignes de force : la concertation et la co-construction des politiques publiques ; la place de projets éducatifs territoriaux globaux et cohérents ; l'équité territoriale et la régulation des inégalités territoriales ; la force d'un réseau d'acteurs militants engagés pour le bien commun et la réussite de toutes et tous.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Replacer les acteurs au cœur du développement territorial, c'est donc leur permettre de s'approprier, d'échanger, de créer des actions dans de bonnes conditions et de manière cohérente. C'est également un gage de dynamiques collectives qui favorisent la proximité des relations entre habitants/acteurs et les élus des collectivités territoriales. Ceci implique pour les politiques territoriales de mettre en place des espaces de dialogue, de concertation pour envisager les territoires sous l'angle de territoires de vie, de projets, à dimension adaptée (importance du quartier ou du village, des espaces socio-éducatifs structurants de proximité...) et des dispositifs (participation, implication citoyenne...) qui permettent et facilitent ces processus de construction symbolique personnelle et collective. Les Ceméa dans leur projet et donc dans leurs actions s'appuient sur des valeurs ancrées dans l'Éducation nouvelle et l'Éducation populaire : l'émancipation des personnes, le regard critique, la solidarité, la liberté d'expression et la diversité culturelle, une approche du développement en référence à son caractère durable et préservant notre planète.

Ces valeurs et parti-pris nous positionnent dans notre philosophie d'intervention, sur des choix humanistes et progressistes qui s'opposent et luttent contre les idées d'extrême droite qui se développent dans notre pays ou en Europe.

CEMÉA
L'ÉLAN FORMATION

www.cemea.asso.fr





Les Ceméa sont convaincus qu'ils ont un rôle à jouer dans la vie des régions et dans la mise en œuvre des politiques publiques qu'elles soient pour la réussite éducative et la formation de toutes et tous, pour soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes et des habitants dans leur vie sociale, pour des politiques culturelles ambitieuses. C'est d'autant plus important aujourd'hui qu'avec la réforme territoriale, nous sommes à un moment clé de notre vie administrative et démocratique qui doit à la fois renforcer la force des nouvelles entités, tout en restant proche des habitants. Dans ce contexte de changement, les Ceméa seront très attentifs au maintien et renforcement de l'équité territoriale, des services publics au plus près des territoires et de leur accessibilité par tous les habitants. Ils seront également porteurs de la dynamique de la COP 21 à travers des projets d'action avec des jeunes et l'inscription dans la formation des adultes de ces dimensions (cf. le travail mené depuis des années avec le Conseil régional du Languedoc-Roussillon par exemple).

La vie associative, levier de développement des territoires

L'objet des associations d'éducation populaire et de jeunesse est de construire avec et pour les citoyens et notamment les jeunes, des projets culturels, éducatifs et sociaux, des projets qui participent à leur développement et à leur émancipation, des projets qui permettent des progrès pour tous et toutes.

De par ou du fait de leur autonomie, de leur engagement militant, de leur fonctionnement démocratique, de leur mission d'intérêt général et non lucratif, de leur ancrage sur un territoire au plus près des citoyens, les associations du champ de l'économie sociale et solidaire, comme les Ceméa, développent une capacité d'initiatives et d'innovations sociales et éducatives... Les associations permettent aussi l'expression libre de chacun et la réalisation de projets. Elles font émerger des problématiques et proposent des pistes d'actions concrètes qui nourrissent la réflexion et l'action politique. Elles sont de formidables pépinières pour porter dans l'espace public des aspirations citoyennes, faire éclore la participation et la transformer en action collective. Elles sont aussi des lieux de formation et de prise de responsabilité. Elles participent également de la vie économique d'une région et sont un facteur d'emplois important sur les territoires, dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Leur rôle reste donc essentiel dans la vie d'un territoire et pour la construction d'une vie démocratique.

Les politiques publiques, notamment à l'échelle des régions doivent

contribuer au développement de la vie associative dans les quartiers et les villages pour que les habitants soient associés et directement impliqués dans l'organisation et l'animation de la vie sociale et culturelle.

Cette vie associative au niveau local a besoin d'être soutenue et partagée. Si les services de l'État, de la Région, d'un Département ou d'une Ville peuvent y contribuer, les Mouvements de Jeunesse et d'Éducation populaire structurés en associations fédérées et en réseaux, à l'échelle d'une région ont un rôle essentiel.

C'est pourquoi, ils doivent être reconnus comme partenaires indispensables des collectivités territoriales et ce, à tous les échelons. Ils constituent un élément essentiel d'efficacité des politiques publiques. Ils prolongent et renforcent les missions de service public, en y apportant une plus-value éducative et citoyenne. Les coordinations inter-associatives sont également à soutenir au niveau des territoires. **Cette reconnaissance des acteurs (militants, professionnels œuvrant sur les champs de l'éducation, de la jeunesse, du vivre-ensemble, de la citoyenneté) constitue un acte politique fort de valorisation d'un secteur d'activité non marchand et solidaire.** (Projet Cap'asso en Région Centre, Conventions pluri-annuelles par objectifs en Rhône Alpes, Pays de la Loire, Bourgogne..., Convention annuelle en Aquitaine, Charte d'éducation artistique et culturelle en Auvergne, Convention cadre en Basse-Normandie, ...).

Contribution Proposition

- **Mettre en place et/ou consolider le soutien des associations aux différents échelons territoriaux pour accompagner ces politiques régionales, les relayer et dans certains cas les impulser...**
- **Pérenniser les financements des associations, pour mener des actions ou accompagner des politiques publiques dans la durée, sur la base de conventions pluriannuelles et non inscrites dans des logiques de marchés ou d'appel à projets (les services d'intérêt économique général sont entre autres renforcés et consolidés juridiquement par la loi de la formation professionnelle de mars 2014).**
- **Soutenir ainsi l'économie sociale et solidaire, comme alternative à l'économie libérale et la marchandisation de l'éducation, du social et des activités humaines de services.**
- **Renforcer/encourager le dialogue avec les coordinations associatives, du mouvement Jeunesse Éducation populaire organisé, au sein des CRAJEP, du Mouvement associatif, des CRESS...**

L'ambition de la réussite éducative et de la formation, point d'appui de toute insertion sociale et professionnelle

À l'heure où une part non négligeable de jeunes quitte le système éducatif sans qualification, la réussite éducative, l'information et l'orientation des jeunes deviennent des enjeux politiques majeurs, notamment pour les nouvelles régions. De même, la responsabilité de tous les élus et de l'ensemble des acteurs éducatifs est engagée dès lors qu'une partie de la jeunesse se sent exclue et se détourne des valeurs de la République.

La lutte contre toutes les formes de décrochage scolaire est ainsi un axe fort des politiques éducatives à l'échelle des régions. **Les Ceméa apportent leur contribution au système éducatif et aux pratiques pédagogiques, permettant une réelle inclusion et réussite éducatives de tous les jeunes.** Ils le font à travers des colloques pour former les acteurs (par exemple en Région Picardie), des animations d'écoles de la seconde chance (en régions Languedoc Roussillon, Guyane), d'école de quartiers pour les élèves décrocheurs (en région Guadeloupe), la mise en place de dispositifs de « Formation Qualification Emploi » (par exemple en régions Picardie, Basse-Normandie et Languedoc Roussillon).

L'accès aux droits, doit prendre en compte non seulement le droit à l'éducation et à la formation mais aussi le droit au logement, à la mobilité et à l'ensemble de ce qui constitue l'apprentissage d'une citoyenneté active, notamment l'accès à la culture pour tous, élément central pour permettre aux jeunes de comprendre le monde. **Pour les Ceméa, l'éducation est globale.**

Pour les Ceméa, les lycées et les centres de formation doivent être des lieux d'apprentissage de la démocratie. Les méthodes pédagogiques permettant une éducation critique doivent être favorisées pour permettre aux jeunes de se construire et de s'insérer dans notre société comme acteurs à part entière. *C'est ce que mettent en place les Ceméa dans toutes les régions à travers la formation de délégués d'élèves, de délégués académiques à la vie lycéenne (par exemple en Ile de France ou Haute-Normandie) mais aussi d'éco-ambassadeurs (en région Bourgogne), ou des membres des Conseils régionaux de jeunes (par exemple en Pays de la Loire), à travers la représentation dans les Conseils d'administration des lycées en Aquitaine.*

L'accès aux compétences, aux savoirs et à la compréhension de la société se fait d'abord à l'école mais aussi dans d'autres temps éducatifs (loisirs, vacances, éducation non formelle), permettant l'émancipation, dès lors qu'ils favorisent des pratiques pédagogiques

centrées sur la personne dans un cadre laïque et non marchand.

C'est ainsi que pour les Ceméa, l'orientation ne doit pas rester dans les enclos scolaires, bâtir son projet de vie s'apprend par des situations multiples. On peut évoquer la richesse des expériences de volontariat ou d'engagement social, éducatif, éprouvée avec réussite par les jeunes. *C'est ce que les Ceméa ont mis en place à travers l'organisation de stages Bafa au sein des lycées, par exemple en région Champagne Ardenne, en Ile de France, la participation au Festival des lycéens et apprentis en région Aquitaine, dans l'accueil de jeunes en service civique, dans les engagements à l'international (VSI, SVE...).*

Pour les Ceméa, l'engagement et le volontariat des jeunes, notamment dans les activités de loisirs (à travers le Bafa, soutenu par exemple en région Centre ou Pays de la Loire, par des bourses financières), participent de la formation citoyenne des jeunes et leur inscription active dans la vie sociale de leurs territoires de vie. Dans ce contexte les Ceméa interpellent les élus pour que la proposition de loi sur le volontariat dans les Accueils collectifs des mineurs, déposée récemment par une centaine d'élus, soit votée.

La formation initiale, les formations qualifiantes sont autant d'espace de formation tout au long de la vie. **Les Ceméa en lien avec les Conseils régionaux sont mobilisés dans ces dispositifs qui constituent une porte d'entrée vers l'emploi ou l'insertion professionnelle, notamment des jeunes** (par exemple en Picardie, Basse-Normandie, Bourgogne...). La mobilité à l'échelle de l'Europe ou du monde, favorise l'apprentissage et l'acquisition de compétences sociales, l'exercice de solidarités collectives, l'expérience du rapport à l'autre et au monde. En référence à leur projet, **les Ceméa affirment le droit à une mobilité émancipatrice**, pour construire une Europe ouverte sur le monde, par l'éducation interculturelle et les échanges entre citoyens. Ils revendiquent que la mobilité trouve place dans tout parcours éducatif et de formation. Ainsi avec les régions les Ceméa co-construisent ces politiques publiques facilitant cette mobilité choisie (par exemple en régions Centre, en Pays de la Loire, en Aquitaine, en Rhône-Alpes, en Picardie, en Franche Comté, en Bourgogne, La Réunion...).



Contribution Proposition

- Mise en place d'une démarche globale regroupant tous les acteurs d'un territoire, identifiant tous les lieux institutionnels au service de la réussite éducative de chaque jeune et de la formation tout au long de la vie de tous, en réponse aux besoins d'un territoire.
- Transformer la proposition de loi sur le volontariat des jeunes dans les Accueils collectifs de mineurs, en loi votée par les parlementaires.



Soutenir l'autonomie des jeunes

L'autonomie est la capacité à pouvoir assumer financièrement et intellectuellement sa propre existence ce qui implique : indépendance financière des jeunes, à l'égard de leurs parents mais également de la redistribution publique ; indépendance géographique des jeunes, grâce notamment au logement ; capacité des jeunes à prendre les décisions qui les concernent et à entrer sur le marché du travail (ce qui implique une formation de qualité et un système d'orientation performant) ; organisation collective de la parole, de la participation des jeunes et des moyens mis à leur disposition pour concrétiser leurs projets.

L'autonomie se construit et s'entretient tout au long de la vie. C'est la recherche de cette autonomie réelle qui est un enjeu pour les Ceméa. L'autonomie renvoie au « pouvoir d'agir » de chacun et au pouvoir d'agir avec les autres. Le parcours d'un jeune se construit sur son territoire de vie, là où il habite, là où vivent ses copains, là où il se forme...

Les Ceméa interpellent les régions sur la question de la qualité du territoire, et des opportunités que trouvent ou non les jeunes pour construire leur autonomie.

C'est à partir de supports multiples que le jeune se construit : les activités de loisirs, les activités sportives, culturelles, mais aussi les formations proposées, les emplois, les possibilités de mobilité... autant

d'expériences qui participent, ou non, de la construction de ses compétences sociales et donc de ses capacités d'autonomie et de son émancipation.

La question posée aux politiques publiques est de savoir comment offrir les mêmes horizons d'expérience positive à tous les jeunes, quels que soient leurs territoires de vie. Cette dimension de l'égalité des territoires se pose alors. Ce ne sont pas les atouts structurels qui sont en question (équipement, infrastructures...), ce sont les interactions entre les jeunes notamment, qui se développent, les dynamiques qui se créent et qui se traduisent à travers des collectifs, des groupes d'appartenance (la mise en place d'un festival, l'initiative d'activités de solidarité internationale, de développement durable, mais aussi de pratiques sportives, culturelles collectives...). Ce sont ces pratiques, ces dynamiques qui produisent de l'identité collective pour la jeunesse, favorisant son autonomie.



Contribution Proposition

• *Mise en place de concertations des jeunes, création d'espaces d'accompagnement de projets, d'initiatives et d'engagement des jeunes, sur leurs territoires de vie.*

• *Formation des porteurs de projets en lien avec ces espaces ressources pour permettre aux jeunes de faire des expériences qui vont lui permettre d'expérimenter, d'analyser, de réussir, d'échouer, de recommencer.*

Une exigence de cohérence et d'équité entre les territoires

Cette question demande d'autant plus de vigilance au moment de la construction de nouvelles entités territoriales. Tout territoire, quelles que soient ses limites géographiques, imposées administrativement et/ou reconnues culturellement, est en interaction permanente avec ses voisins et s'inscrit dans un ensemble plus vaste.

Par conséquent il doit y avoir un travail de cohérence, un schéma directeur, notamment lorsque l'on aborde les politiques « jeunesse » afin de ne pas accentuer l'effet mille feuilles dans les politiques publiques, de ne pas avoir des orientations contradictoires, de ne pas oublier un champ d'intervention les concernant.

Comme l'idée de compétence générale est abandonnée, l'idée de compétence partagée se doit d'être maintenue et exploitée... elle est l'outil qui va permettre à un niveau donné de cristalliser toutes les énergies et les compétences sur une question comme celle de l'enfance-jeunesse. Sans oublier la question de l'équité territoriale.

Des inégalités fortes existent, voire se creusent entre les espaces ruraux, périurbains et urbains, les métropoles, créatrices de mise en concurrence entre les territoires : l'absence de services publics, de transports, de développement économique, peuvent être sources de repli sur soi, d'éloignement de la vie publique, et de désenchantement.

Les Ceméa défendent le fait que les intercommunalités (agglomérations), mais aussi les Départements et Régions construisent des politiques publiques qui permettent d'atténuer les inégalités territoriales. Cela peut se traduire par une politique autour des équipements publics (localisation), par une politique de transport adéquate, à travers des interventions mobiles, des mutualisations...

Plus que la réduction du « mille-feuille territorial », c'est donc l'enjeu de la coordination des différentes politiques territoriales qu'il faut encourager.



Contribution Proposition

• *Construction de politiques territoriales globales articulant les différents niveaux d'intervention des collectivités et de l'État, en mobilisant les accompagnements et rééquilibrages nécessaires en matière de logement, d'emplois et de formation.*

• *Renforcer la polyvalence des équipements publics collectifs, financés par la région (à travers les cahiers des charges), afin par exemple, que pour un lycée, le gymnase ou l'amphithéâtre puissent être utilisés par des associations...*

Les pratiques artistiques et médiatiques, au cœur de la vie de la cité

Il ne peut pas y avoir d'éducation sans culture ou plus exactement, toute éducation ouvre à la culture. **Pour les Ceméa, l'accès à l'art à la culture, aux médias est un droit fondamental pour chacun qui contribue à la formation du citoyen et constitue donc un garant pour la démocratie** (Projet Clubs théâtre en région Ile de France, Festival du film d'éducation décentralisé en régions Réunion, Guadeloupe, Mayotte, Languedoc-Roussillon, Alsace, Bretagne, Aquitaine, Pays de la Loire, Auvergne, Martinique, Guyane, Nord Pas de Calais, etc.). Mais se cultiver, enrichir et s'enrichir d'un patrimoine culturel divers et protéiforme est un droit qui nécessite des apprentissages et une accessibilité, pour tous les citoyens, aux biens et aux espaces culturels ou artistiques et aux médias. Il y a donc nécessité d'une éducation artistique et culturelle, d'une éducation aux médias et à l'information, qui ne visent pas à « consommer », plus ou mieux, des « produits culturels » mais plutôt à permettre d'acquérir des clés de compréhension et des leviers pour agir sur son environnement dans le respect de la diversité culturelle.

Les Ceméa défendent une conception éducative et sociale de la culture. L'acte artistique doit continuer d'être un contre-point face à la domination ambiante et d'avoir ce rôle d'éveil des consciences. Quand s'exprimer sur ce qui fait sens, donner sa vision du monde, s'inscrit dans une perspective de transformation de la société. La fréquentation des médias et des images, posant autant de défis démocratiques que culturels, est également au cœur de ce projet (par exemple, le Festival européen du film d'éducation en région Haute-Normandie). Les médias sont au cœur d'enjeux démocratiques et culturels concernant tous les individus, et notamment les jeunes. La culture des écrans est, tout à la fois, source de multiples



apprentissages et d'enfermements. Il y a là un défi éducatif dans notre société de l'information et du numérique. *C'est ce que les Ceméa ont construit avec le Conseil régional de Basse-Normandie à travers un parcours d'éducation aux écrans pour tous les lycéens et apprentis.*

Les Ceméa mettent en œuvre cette vision, au quotidien à travers leurs actions, sur les territoires, notamment par l'accompagnement culturel dans les festivals (par exemple, action Lycéens et apprentis en Avignon avec les Régions Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile de France, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées, PACA, Pays de la Loire, Alsace et Guyane, accompagnement des publics à Charleville Mézières, à Bourges, à Aurillac, La Rochelle...). L'enjeu est de soutenir et d'entretenir le désir de se cultiver tout au long de la vie, par le développement d'espaces privilégiés pour tisser des rencontres, organiser des confrontations et développer du lien entre les publics, les artistes et les professionnels de la culture et de l'éducation (par exemple, le projet Cart@too en région Basse-Normandie et l'action des Ceméa en Avignon).

Contribution Proposition

- Les Ceméa sont en capacité d'aider à la conception puis à la mise en œuvre de projets culturels locaux articulant une politique d'éducation artistique et d'accompagnement des publics, notamment les plus éloignés des pratiques culturelles.
- Les Ceméa défendent la mise en place d'une formation systématique des lycéens, apprentis et des acteurs éducatifs aux médias et au numérique.





La force d'un réseau, l'ambition d'un mouvement

Plus de **3 000**
formateurs,
membres actifs
se trouvent
annuellement
engagés dans
près de 5 000
actions et plus
de 100 000
stagiaires et
usagers
participent,
en France et à
l'étranger, à
plus de 500 000
journées
participants,
d'actions
éducatives ou
de formation

CEMÉA
L'ÉLAN FORMATION

www.cemea.asso.fr

Direction de la communication
24, rue Marc Seguin 75883 Paris
cedex 18 - Tel : 01 53 26 24 14
communication@cemea.asso.fr

Un réseau d'associations territoriales, un mouvement de militants

Plus de trente structures régionales, en interrelation entre elles comme avec l'équipe nationale, animent un mouvement d'acteurs éducatifs. Elles sont les interlocutrices des partenaires régionaux pour toute offre ou demande de formation. Elles développent des expérimentations et des recherches-actions sur tous les territoires. Les Ceméa sont membres et animateurs des réseaux internationaux EAICY (European Association for Leisure Time Institutions of Children and Youth), FICEMÉA (Fédération internationale des Ceméa) et Solidar.

À travers ces trois réseaux, les Ceméa agissent en Europe et dans le monde avec 110 partenaires institutionnels de plus de 65 pays.

Les Ceméa diffusent plus de 100 publications éducatives...

Les CENTRES D'ENTRAÎNEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE sont une association nationale, reconnue d'utilité publique, habilitée par divers ministères ou administrations publiques. Les Ceméa sont agréés et subventionnés par les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, de la solidarité et de la Cohésion sociale. Ils sont conventionnés avec les ministères du travail, de l'emploi et de la Santé, des Affaires étrangères et européennes, de la Culture et de la Communication. Ils sont partenaires de la CNAF, de Conseils régionaux et généraux, de villes, d'organismes mutualisateurs, des CAF, de comités d'entreprise, de fédérations et d'associations locales, régionales, nationales ou internationales.

ALSACE

22, rue de la Broque 67000 Strasbourg
Tel : 03 88 22 05 64 - contact@cemea-alsace.fr

AQUITAINE

9-11, rue Permentade 33000 Bordeaux
Tel : 05 56 69 17 92
secretariat@cemea-aquitaine.asso.fr

AUVERGNE

61, avenue de l'Union-Soviétique
63000 Clermont-Ferrand
Tel : 04 73 98 73 73 - auvergne@cemea.fr

BASSE-NORMANDIE

5, rue du Docteur Laënnec
14200 Herouville-Saint-Clair
Tel : 02 31 86 14 11 ou 02 31 86 16 39
education@cemea-bn.asso.fr

BOURGOGNE

27, rue Parmentier 21000 Dijon
Tel : 03 80 72 37 11
cemeabourgogne@wanadoo.fr

BRETAGNE

92, rue du Frugy 29337 Quimper cedex
Tel : 02 98 90 10 78 - accueil@cemea-bretagne.fr

CENTRE

34, rue de la Bretonnerie 45000 Orléans
Tel : 02 38 53 70 66 - accueil@cemeacentre.org

CHAMPAGNE-ARDENNE

29, rue Pierre Taittinger 51100 Reims
Tel : 03 26 86 67 41 - Port : 06 20 86 23 34
champagne@cemea-formation.com

CORSE

École Marie Reynoard Montesorio
Provence Logis Montesorio 20600 Bastia
Tel : 04 95 34 13 20 - cemea.corse@wanadoo.fr

FRANCHE-COMTÉ

18, rue de Cologne - BP 117
25013 Besançon cedex
Tel : 03 81 81 33 80 - asso@cemeafc.org

HAUTE-NORMANDIE

33, route de Darnétal - BP 1243
76177 Rouen cedex 1
Tel : 02 32 76 08 40 - contact@cemea-hn.fr

ÎLE-DE-FRANCE

65 rue des Cités
93306 Aubervilliers
Tel : 01 48 11 27 90 - contact@cemea-idf.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le Clos Barlet - 501, rue Métairie de Saysses -
CS 10033 - 34078 Montpellier cedex 3
Tel : 04 67 50 46 00 - accueil@cemealr.org

LIMOUSIN

23 A, bd Saint-Maurice 87000 Limoges
Tel : 05 55 34 60 52
cemea.limousin@wanadoo.fr

LORRAINE

1, rue Charles Gounod
54140 Jarville-la-Malgrange
Tel : 09 60 50 38 75
secretariat@cemea-lorraine.org

NORD-PAS-DE-CALAIS

11, rue Ernest Deconynck 59000 Lille
Tel : 03 20 12 80 00
cemeanpdc@cemeanpdc.org

PAYS DE LA LOIRE

15 bis allée du Cdt Charcot 44000 Nantes
Tel : 02 51 86 02 60
accueil@cemea-pays-de-la-loire.org

PICARDIE

7, rue Henriette Dumuin BP 2703
80027 Amiens cedex 1
Tel : 03 22 71 79 00
contact@cemea-picardie.asso.fr

POITOU-CHARENTES

34, boulevard François Albert 86000 Poitiers
Tel : 05 49 88 07 61
accueil@cemea-poitou-charentes.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

47, rue Neuve-Sainte-Catherine 13007 Marseille
Tel : 04 91 54 25 36 - accueil@cemea-paca.org

RHÔNE-ALPES

3, cours Saint-André 38800 Le Pont de Claix
Tel : 04 76 26 85 40
secretariat@cemearhonealpes.org

SIÈGES DES ASSOCIATIONS D'OUTRE-MER

GUADELOUPE

Rue de la Ville d'Orly - Près du Pôle Emploi
Bergevin 97110 Pointe à Pitre
Tel : 0 590 82 20 67 - cemea.guadeloupe@gmail.com

GUYANE

BP 80 - 97322 Cayenne cedex
Tel : 0 594 30 68 09
secretaire@cemea-guyane.com

MARTINIQUE

BP 483 - 97241 Fort-de-France cedex
Tel : 0 596 60 34 94
cemea-martinique972@orange.fr

MAYOTTE

Maison des associations. Rue du Stade Kavani.
BP 318 - 97600 Mamoudzou
Tel : 00 2 69 61 13 75
secretariat.cemeamayotte@cemea.asso.fr

POLYNÉSIE

177, cours de l'Union Sacrée - Taunua
BP 3824 Papeete Tahiti
Tel : 00 689 43 73 11 - cemeadepolynesie@mail.pf

RÉUNION

13, Résidence Mercure
43 rue de Moufia 97490 Sainte-Clotilde
Tel : 0 262 21 76 39 - accueil@cemea-reunion.org

PWĀRĀ WĀRO - NOUVELLE CALÉDONIE

Association Ceméa Pwārā-Wārō
BP 241 - 98822 Poindimié
Tel : 00 687 47 14 71 - pwarawaro@nautilie.nc